

Département
du
MORBIHAN

Arrondissement
de
LORIENT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION
DE PLOEMEUR, GUIDEL ET LARMOR-PLAGE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'Electrification
de Plœmeur, Guidel
et Larmor-Plage.

-o-o-o-o-o-

L'an mil neuf cent vingt huit, le seize Février,
à dix heures du matin, le Comité du Syndicat intercom-
munal d'électrification de Plœmeur, Guidel et Larmor-
Plage, s'est réuni au Siège du Syndicat, Mairie de
Plœmeur.

Etaient présents :

MM. LE THIEC Eugène, Conseiller d'Arrondissement,
Maire de Plœmeur ;

LE HUNSEC Jean Louis, propriétaire, Adjoint au
Maire de Plœmeur ;

GUYOMAR Louis, propriétaire, Maire de Guidel ;

LE QUINTREC Jean Louis, entrepreneur, Conseiller
Municipal à Guidel ;

COUTILLARD Adolphe, Maire de Larmor-Plage ;

LE PICHER Henri, commerçant, Adjoint au Maire de
Larmor-Plage.

Il a été procédé immédiatement à la formation
du Bureau, c'est-à-dire à la nomination d'un Président
d'un Vice-Président et d'un Secrétaire.

Ont été désignés à l'unanimité des voix ;

PRESIDENT : M. LE THIEC Eugène, Conseiller d'Arrondis-
sment, Maire de Plœmeur ;

VICE-PRESIDENT : M. COUTILLARD Adolphe, Maire de
Larmor-Plage ;

SECRETARE : M. LE QUINTREC Jean Louis, Conseiller
Municipal à Guidel.

Le Président demande de vouloir bien désigner
un Receveur et un Secrétaire administratif.

Ont été désignés à l'unanimité des voix :

RECEVEUR DU SYNDICAT : M. le Receveur Municipal de la
Commune de Plœmeur ;

SECRETARE

SECRETARE ADMINISTRATIF : M. Le Saëc Eugène, Secrétaire de la
Mairie de Ploemeur.

Puis délibérant :

Le Comité donne tous pouvoirs au Président pour passer
commande de la totalité des travaux prévus, et tous actes rela-
tifs à la concession :

1°/ Pour la Commune de Larmor-Plage : le réseau syndi-
cal, les villages de Kerouas, Les Quatre Chemins, Quélizoy,
Kervogam, Kercavès, Larmor-Plage, Toulhars, Kernevel, Kerblaizy
et Le Ménez ;

2°/ Pour la Commune de Guidel : le réseau syndical,
le Bourg, les Cinq Chemins ~~de~~ Coatermalo ;

3°/ Pour la Commune de Ploemeur : le réseau syndical,
les villages de Loyan, Kervinio, Toulblaye, La Chaumière, Ker-
gourgant, Laudé, Kerbrient, Quéhellio-Sachoy, Kervenane, la
ligne H.T. du Bourg à Lomener sur poteaux de tramways, les
villages de Quéhellio-Le-Floch, Le Rhun, Saint-Bieuzy, Lomener,
Le Pérello, Le Guermeur, Kerroch, la ligne H.T. du Bourg à
Kerlin-Bastard et Le Gallec, les villages de Kerlin-Bastard,
Locmaria-Houat, Kerlivio, Le Gallec et Kerhoat.

Enfin, lorsque la subvention de l'Etat aura été obtenue,
le Comité donne tous pouvoirs au Président pour passer commande
de la totalité des travaux pour le réseau de la Commune de Guidel.

Le Registre dûment signé

Pour extrait certifié conforme

A Ploemeur, le 17 Mars mil neuf cent vingt huit.

Le Président,

Vu et approuvé
Vannes le 22 Mars 1928

H. Briet
Pour le Préfet

Le Secrétaire général délégué

A. Le Saëc

E. Le Saëc